

Association Internationale Des Amis de l'IREST ("AIDA-IREST")

"CHARTRE AIDA-IREST D'ACCOMPAGNEMENT DE CARRIERE"

A QUI S'ADRESSE CETTE CHARTRE ?

Cette chartre s'adresse aux professionnels diplômés de l'IREST (Institut de Recherche et d'Etudes Supérieures du Tourisme - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) :

- anciens étudiants ayant déjà passé plusieurs mois, éventuellement difficiles pour certains, à chercher un premier emploi ou un emploi dans les fonctions ou secteurs visés par sa formation ;
- anciens étudiants souhaitant revenir vers le tourisme, en cours de reconversion ou en recherche d'un deuxième emploi, ou en cours de formulation d'un projet professionnel ;
- anciens étudiants porteurs d'un projet entrepreneurial (société commerciale, association ou autre), y compris dans ce cas les étudiants venant de sortir de leur formation à l'IREST

Une demande existe en ces domaines et le programme d'accompagnement de carrière détaillé ci-dessous, vise à y répondre.

AIDA-IREST a conçu ce programme d'accompagnement professionnel individuel, sans intention de se substituer aux activités habituelles d'une association d'anciens étudiants, ni à des structures offrant des services tels que ceux de l'APEC.

AIDA-IREST mettra donc en œuvre ce programme en veillant à éviter tout doublon avec des activités et services existants et en s'appuyant uniquement sur les compétences professionnelles (et bénévoles !) de ses adhérents, lesquels seront efficaces, tout en étant conscients que l'on "ne peut pas tout faire" ...

AIDA-IREST vise à accompagner des démarches sans entretenir des illusions fallacieuses : il ne s'agira pas de fournir des carnets d'adresses, de faire fonctionner des "machines à piston", mais d'imaginer ensemble les moyens de mettre en œuvre des solutions à des problèmes bien définis, en se posant les bonnes questions, leur formulation pertinente conditionnant la démarche d'accompagnement de carrière.

Ce programme d'accompagnement n'est pas destiné :

- à d'actuels étudiants de l'IREST, AIDA-IREST n'étant pas intégré dans le fonctionnement pédagogique de l'IREST,
- ou à des étudiants tout juste diplômés, une première démarche personnelle de recherche d'emploi étant indispensable.

Ceci a amené AIDA-IREST à fixer un seuil de 6 mois **après l'obtention du diplôme** avant de pouvoir intervenir aux côtés des anciens étudiants, afin de faire le point avec eux sur leurs premières recherches d'emploi. Il ne s'agit donc pas de participer à la recherche d'un premier emploi dès la fin de la formation. Par contre ce seuil de 6 mois ne s'applique pas aux étudiants porteurs d'un projet entrepreneurial : nous pouvons intervenir auprès d'eux dès la fin de leurs études.

Les conseils d'experts des adhérents d'AIDA-IREST seront au centre de cet accompagnement professionnel, lequel s'effectuera :

- dans le respect d'une **démarche déontologique**, qui nécessite notamment une obligation réciproque de confidentialité des échanges entre parties prenantes de ce programme d'AIDA-IREST,
- dans un souci d'efficacité et de réalisme (tant en ce qui concerne les objectifs que les échéances) en matière d'intégration professionnelle.

LE DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Une période d'accompagnement de 6 mois intégrera les éléments suivants :

* **Une première concertation** entre le/la professionnel(le) accompagnateur/trice et l'ancien(ne) étudiant(e) accompagné(e) afin de faire le point sur :

- le projet professionnel de l'ancien étudiant accompagné,
- les objectifs à atteindre au terme de cette période d'accompagnement de 6 mois, ces objectifs étant définis en commun.

* **La mise à disposition des éléments suivants** de la part de l'ancien étudiant accompagné :

- son CV,
- une lettre de motivation (en cas de d'une prospection déjà entamée),
- un compte rendu des démarches qu'il aurait déjà effectuées,
- ses éventuels fichiers de prospection.

Et tout autre élément d'information qu'il/elle jugera nécessaire.

Cette première réunion de concertation sera suivie de l'établissement en commun du projet professionnel et des objectifs à atteindre au cours de ces 6 mois, sous la forme écrite d'un cahier des charges sommaire, qui servira de base au bilan établi à la fin de la période d'accompagnement, et qui sera transmis, dès que sa rédaction sera finalisée, à un membre du bureau de l'association.

Durant cette période de 6 mois, cet accompagnement prendra en compte les contraintes et disponibilités de chacun, ainsi que les éventuels problèmes d'éloignement, et s'appuiera sur :

- l'échange des adresses de courrier électronique et numéros de téléphone portable, avec **au moins un point téléphonique mensuel** et des échanges de courriers électronique,
- au moins **deux rencontres en face-à-face ou échanges en utilisant des outils tels que Skype.**

De façon générale, il sera demandé à chaque "accompagné", au tout début de la période de 6 mois, de s'inscrire (*gratuitement, un abonnement de base étant suffisant*) :

- sur Skype,
 - sur au moins un réseau social professionnel (Linkedin, Viadeo),
- ceci afin de faciliter la communication avec le professionnel accompagnateur.

Il est demandé à l'ancien étudiant accompagné de tenir informé le professionnel accompagnateur de toute évolution majeure dans sa situation, en rapport avec l'objet de l'accompagnement professionnel.

LE BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

A la fin de la période de 6 mois (ou avant si les objectifs ont été atteints), une fiche de bilan sera remplie séparément par chaque partie prenante, le professionnel accompagnateur et l'ancien étudiant accompagné et transmise au bureau de l'association AIDA-IREST.

A Paris, le

L'ancien étudiant accompagné
Prénom / NOM

Le professionnel accompagnateur
Prénom / NOM

Membre du bureau d'AIDA-IREST
Prénom / NOM

Fonction dans l'association :

Signature

Signature

Signature